



Les visites dans l'institution sont possibles **dès le 23 août 2021 aux conditions suivantes :**

Les résidents peuvent être visités dans l'institution (en terrasse, à la salle polyvalente ou au parloir) en respectant les points suivants :

- L'annonce d'une visite doit être faite minimum 24 h à l'avance en contactant le secrétariat au 032 487 55 44 de 9 à 16 h. du lundi au vendredi
- Toutes les règles d'hygiène et de distanciation doivent être respectées (port du masque en espace fermé et minimum 1,5 m. de distance dans tous les espaces, désinfection des mains)
- Vous ne devez présenter aucun symptôme et ne pas avoir eu de contact avec une personne infectée au Coronavirus pour pouvoir côtoyer le résident (et ceci indépendamment que vous soyez vacciné/e ou non)
- Lors de vos visites à l'Oasis, la prise de boisson, collation ou repas sera possible uniquement en terrasse (exception faite pour les anniversaires des résidents) en respectant les distances. Le port du masque doit être appliqué dès que vous ne buvez ou mangez plus
- Si vous désirez manger, la commande du repas doit se faire minimum 48 h. à l'avance
- Visite en terrasse nord, maximum 40 min. pour 3 personnes + le résident (horaire à choix : 15.30 h. ou 16.30 h.)
- Visite dans la salle polyvalente, maximum 30 min. pour 3 personnes + le résident (horaire à choix : 9.30 h., 10.30 h., 13.30 h., ou 14.30 h.)
- Visite au parloir, maximum 30 min. pour 2 personnes + le résident (horaire à choix : 9.30 h., 10.30 h., 13.30 h., ou 14.30 h.)
- En cas de situation spécifique ou de fin de vie, les fréquences peuvent être augmentées sans horaire strict en accord avec la Direction, mais les mesures sanitaires doivent être appliquées et respectées
- Anniversaire du résident : possibilité de partager un repas à la salle polyvalente avec 4 personnes au maximum et en respectant la distance de 1.5 m lors du repas. La réservation et l'organisation doivent se faire minimum 10 jours à l'avance.

Déroulement de la visite :

- Veuillez sonner à l'entrée principale et attendre qu'un membre du personnel vienne vous accueillir et vous accompagner à l'endroit de visite
- La feuille de traçabilité est à compléter intégralement lors de chaque visite
- La désinfection des mains doit être faite avant de s'équiper du masque

- L'utilisation des WC est déconseillée mais en cas d'usage urgent, il faut le signaler au personnel soignant afin qu'il procède à une désinfection après votre passage
- Veuillez informer le personnel de la fin de votre visite, le cas échéant sonner à l'entrée principale.

Les résidents de notre institution peuvent se rendre à l'extérieur du home avec leurs proches en respectant les points suivants :

- L'annonce d'une sortie à l'extérieur ou d'une visite doit être faite minimum 24 h à l'avance en contactant le secrétariat au 032 487 55 44 de 9 à 16 h. du lundi au vendredi
- Toutes les règles d'hygiène et de distanciation doivent être respectées (port du masque en espace fermé et minimum 1,5 m. de distance dans tous les espaces, désinfection des mains)
- Vous ne devez présenter aucun symptôme et ne pas avoir eu de contact avec une personne infectée au Coronavirus pour pouvoir côtoyer le résident (et ceci indépendamment que vous soyez vacciné/e ou non)
- En cas de séjour de plus de 24 h. à l'extérieur, le résident sera testé à son retour par notre personnel, ainsi que les 3^{ème} et 5^{ème} jour qui suivent. Si le résident ou vous-même deviez présenter des symptômes pendant le séjour de votre proche ou les jours qui suivent, veuillez nous en informer de suite.

Les personnes qui désirent visiter leur proche en institution ou prendre leur proche en sortie extérieure ou à domicile, doivent être en possession d'un certificat Covid valable (*certifCovid à cocher dans feuille traçabilité*) ou avoir effectué un test Covid avec résultat négatif au plus tard la veille de la rencontre avec leur proche (test nég. à cocher dans feuille traçabilité). Les personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas respecter ce qui précède, pourront uniquement visiter leur proche au parloir (*aucun à cocher dans feuille traçabilité*).

Pour le moment, les visites en chambres ne sont pas autorisées. Nous nous réservons le droit de restreindre à nouveau les visites en cas de péjoration de la situation sanitaire.